

# MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE



ARRETE N° 19-64J

Portant délégation de signature au sein du département Homme et Environnement

## Le président,

Vu le code de l'éducation ;  
Vu le décret n°2001-916 du 3 octobre 2001 modifié relatif au Muséum national d'histoire naturelle ;  
Vu le décret du 20 juillet 2015 portant nomination du président du Muséum national d'histoire naturelle ;  
Vu la délibération n° 2016/12 du 7 juillet 2106 du Conseil d'administration portant organisation du Muséum national d'histoire naturelle ;  
Vu le règlement intérieur du Muséum national d'histoire naturelle ;  
Vu l'arrêté n° 16-81J du 25 octobre 2016 portant nomination des directeurs de département ;  
Vu l'arrêté n° 17-40J du 28 février 2017 fixant l'organisation des départements scientifiques du Muséum ;  
Vu l'arrêté n° 19-21J du 2 janvier 2019 accordant délégation au sein du département Homme et Environnement,

## Arrête

### Article 1<sup>er</sup> :

Au sein de l'UMR 208 Patrimoines locaux et gouvernances (PALOC), délégation est donnée à Madame **Isabelle Riauté**, gestionnaire, à effet de signer dans la limite de ses attributions et au nom du président du Muséum :

- jusqu'à concurrence de 1 000 euros hors taxes, les commandes relatives aux achats de fournitures, de services, en fonctionnement et en investissement concernant le centre financier 904A6 ;
- les certifications de service fait concernant le centre financier 904A6.

### Article 2 :

Au sein de l'UMR 7209 Archéozoologie, archéobotanique : sociétés, pratiques et environnement, délégation est donnée à :

- 1/ - Madame Christine Lefèvre, responsable scientifique d'ensemble de collections Vertébrés

- Madame Marie Balasse, directrice d'équipe PRESAGE

à effet de signer, dans la limite de leurs attributions et au nom du président du Muséum :

- jusqu'à concurrence de 5 000 euros hors taxes, les commandes relatives aux achats de fournitures, de services, en fonctionnement et en investissement concernant le centre financier 904A2 ;
- les certifications de service fait concernant le centre financier 904A2.

2/ Madame Anne-Cécile Haussonne, responsable administratif et financier à effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du président du Muséum les certifications de service fait concernant le centre financier 904A2

### Article 3 :

Au sein de l'UMR 7194 Histoire naturelle de l'homme préhistorique (HNHP), délégation est donnée à :

- Madame **Sophie Ben Moussa** gestionnaire,
- Madame **Priscillia Boston** gestionnaire,
- Madame **Houria Kaci** gestionnaire,

à effet de signer, dans la limite de leurs attributions et au nom du président du Muséum les certifications de service fait concernant le centre financier 904A5.

### Article 4 :

Le directeur général délégué aux ressources et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Recueil des Actes du Muséum et sur son site internet*

Fait à Paris, le 4 avril 2019

Bruno DAVID